

Chapitre V : Ressources et activités administratives des Juridictions Financières

A. Les moyens financiers et matériels

1. Les moyens financiers

Le montant des crédits alloués aux juridictions financières au titre de l'année budgétaire 2015 s'est élevé à 274 173 000,00 Dirhams, réparti entre le budget de fonctionnement pour un montant de 244 173 000,00 Dirhams et le budget d'investissement avec un total de 30 000 000,00 Dirhams.

Les dépenses du personnel s'élèvent à un montant de 204 173 000,00 Dirhams, représentant 83.6% du budget de fonctionnement, tandis que celles réservées aux matériels et dépenses diverses représentent 16.4% pour un montant de 40 000 000,00 Dirhams.

Les crédits ouverts au profit des juridictions financières ont connu, pour l'année 2015, une augmentation de l'ordre de 7% par rapport à ceux de l'année 2014 qui se sont élevés à 254 607 000,00 Dirhams.

2. Les moyens matériels

L'état d'avancement des travaux de construction et d'extension des sièges des Cours régionales des comptes au titre de l'année 2015 s'est caractérisé par ce qui suit :

- L'aménagement du bâtiment annexe de la Cour des comptes qui abrite le Centre de formation et son équipement en matériels informatiques et mobiliers de bureaux ;
- L'aménagement d'une salle de conférence au siège de la Cour des comptes et son équipement en matériels techniques et informatiques, ainsi que l'installation d'un dispositif de traduction ;
- Le parachèvement des travaux de construction du siège de la Cour régionale des comptes à Tanger ;
- La poursuite des travaux d'extension du siège de la Cour régionale des comptes à Fès ;
- La poursuite des études techniques concernant la construction du siège de la Cour régionale des comptes à Casablanca ;
- La location et l'aménagement de bâtiments destinés à abriter les sièges des Cours régionales des comptes des régions de Geulmim-Oued Noun, Daraa-Tafilalet et de Beni Mellal-Khenifra nouvellement créés selon le nouveau découpage régional.

Par ailleurs, la Cour des comptes a procédé à l'acquisition de onze véhicules utilitaires destinés aux missions de contrôle.

A l'aide d'un appui financier de l'USAID, La Cour, a pu lancer des études pour l'élaboration d'un Schéma Directeur Informatique visant une meilleure ouverture sur les différents partenaires (Ministère des finances, Bank Al Maghrib, HCP, Office des changes, etc.), ce qui permettra un échange fructueux des données entre les divers intervenants. En fait, ledit schéma offrira un accès fluide aux bases de données facilitant ainsi l'utilisation et le traitement des données et rendant l'information plus précise et mieux utilisable. Ce qui permettra in fine un gain considérable du temps et une économie d'efforts.

B. Les ressources humaines

Au cours de l'année 2015, l'effectif global des magistrats et fonctionnaires relevant des juridictions financières, s'est élevé à 541 dont 339 magistrats et 202 fonctionnaires. S'agissant de

leur répartition selon le genre, les femmes représentent 19.4% du corps des magistrats et 47% de celui du personnel administratif.

1. Corps des magistrats

L'effectif des magistrats est de 339 dont 157 exercent leurs missions au niveau des différentes Cours Régionales des Comptes du Royaume.

L'âge moyen des magistrats des juridictions financières avoisine 42 ans. Le corps des magistrats est caractérisé par la diversité des profils et des formations académiques initiales des magistrats. Ces dernières couvrent différentes spécialités ; notamment l'économie, le droit, les finances ainsi que les divers domaines de l'ingénierie.

En effet, les magistrats sont titulaires de divers diplômes, notamment celui des Etudes Supérieures en sciences juridiques et économiques (48%), d'Ingénieur d'Etat (20%), de Doctorat (9%) et d'autres diplômes soit 23%.

2. Le personnel administratif

Composé de cadres et agents administratifs et techniques qui exécutent des tâches d'appui et de soutien au sein de la Cour et des différentes CRC.

Il convient de signaler qu'au cours de l'année 2015, et en vue de renforcer les ressources humaines des juridictions financières et suite aux Hautes Directives Royales ; la Cour a procédé à la nomination de nouveaux auditeurs au corps des magistrats. A ce titre, une audience solennelle a été organisée pour l'installation de 84 nouveaux magistrats qui ont prêté serment à cette occasion.

En outre, et afin de s'adapter au nouveau découpage territorial régional et conformément au nouveau décret fixant le nombre des CRC, leurs dénominations, leurs sièges ainsi que leur ressort territorial ; la Cour s'est engagée dans l'installation progressive des nouvelles CRC créées par ledit décret aux villes de Beni-Mellal, Er-Rachidia, Guelmim et Dakhla.

A ce propos, La Cour a veillé à la mise à disposition au profit de ces CRC, des moyens humains et matériels nécessaires pour qu'elles s'acquittent de leurs missions dans les bonnes conditions.

C. La formation

La Cour des comptes considère comme un objectif stratégique, la formation de ses ressources humaines et leur perfectionnement en vue de renforcer les capacités professionnelles des magistrats et fonctionnaires des juridictions financières. A ce titre, la Cour veille à mettre à la disposition de son personnel une formation spécifique et pluridisciplinaire qui comprend en plus des matières juridiques, financières et comptables, des matières d'audit, des outils d'analyse et d'évaluation et de contrôle de la performance. Dans ce cadre, la Cour a procédé à la création d'un centre de formation dédié à la formation de base des auditeurs et la formation continue des magistrats en exercice ainsi que la formation des auditeurs des Institutions supérieures de contrôle des pays amis.

Au titre de l'année 2015, le programme de formation de base s'est articulé autour des aspects à la fois pratique et théorique. La formation pratique vise à apprendre aux nouveaux recrutés plus particulièrement l'organisation des juridictions financières et son fonctionnement et leur faire découvrir les conditions de travail réelles de l'exercice de la fonction de magistrat des juridictions financières. A ce niveau, la Cour a adopté une approche participative fondée sur une culture de partage et d'échange d'expériences et de bonnes pratiques avec ses différents partenaires aussi bien nationaux qu'internationaux. Il s'agit en particulier l'Institut supérieur de la magistrature, le Ministère de l'Intérieur et le Ministère des Finances. Dans le cadre de la formation théorique, la Cour a également organisé plusieurs séminaires et conférences, contribuant ainsi à l'amélioration du niveau de connaissance de ses magistrats et à la mise à niveau de leurs compétences.

Concernant la formation continue, la Cour a organisé plusieurs conférences et séminaires en partenariat avec certains ministères et qui ont porté notamment sur les techniques de contrôle de

la matérialité des marchés publics, les crimes financiers et la gestion projets. Ces séminaires et conférences ont été organisés au profit de plus de 300 magistrats, au titre du programme de la formation continue 2015. Ces formations ont été animées par des experts marocains et étrangers.

D. La coopération internationale

La Cour des comptes accorde une attention particulière au renforcement de ses missions de contrôle et au développement de ses méthodes et outils de travail conformément aux normes et standards internationaux en matière de contrôle des finances publiques. A cet effet, la Cour œuvre en permanence à l'encouragement des échanges des expériences avec les organisations de contrôle des finances publiques sur les plans régional et international notamment l'Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques (INTOSAI) ou ses différents groupes de travail en plus des bailleurs de fonds.

A travers ses actions de coopération sur le plan international, la Cour veille au renforcement du rôle des ISC dans la contribution effective à la rationalisation de la gestion des deniers publics au regard des principes de neutralité, objectivité et professionnalisme ET Ceci à travers l'utilisation des meilleures pratiques en la matière et la nécessité d'accompagner les évolutions liées aux domaines du contrôle et d'audit financier.

Dans le domaine de la coopération, la Cour des comptes participe activement aux travaux des différentes manifestations organisées à l'échelle multilatérale ou bilatérale. Ces activités concernent la participation de la Cour aux rencontres et réunions organisées par l'Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques (INTOSAI) ou ses groupes de travaux. La Cour noue aussi des relations de partenariat et d'échanges avec plusieurs institutions supérieures de contrôle ou certains bailleurs de fond.

I. Activités de la Cour dans le cadre de la coopération multilatérale

1. L'Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques (INTOSAI)

La Cour des comptes a poursuivi son engagement actif au sein de l'Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques. La Cour veille à instaurer une coopération fructueuse entre les ISC membres de cette organisation et à défendre leurs intérêts face aux défis en vue de contribuer au renforcement des principes de la bonne gouvernance et les valeurs de la transparence et la reedition des comptes A cet effet, la Cour a participé à trois activités majeures de cette organisation, à savoir :

- La rencontre de l'INTOSAI sur l'évaluation des politiques publiques, tenue à Paris le 15 juin 2015 ;
- La réunion de la commission de renforcement des capacités (CBC), tenue à Stockholm en Suède du 08 au 11 septembre 2015 ;
- La 14^{ème} réunion du comité directeur du Groupe de Travail sur l'Audit Environnemental, tenue en Egypte du 28 septembre au 02 octobre 2015.

2. L'Organisation Arabe des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques (ARABOSAI)

La Cour des comptes a pris part à la majorité des réunions et des rencontres scientifiques et de formation organisées dans le cadre de l'ARABOSAI et de ses groupes de travail :

- La 51^{ème} réunion du conseil exécutif de l'Organisation Arabe des Institutions Supérieures des Finances Publiques, tenue à Tunis du 22 au 25 mars 2015 ;
- La rencontre scientifique sur l'audit de performance organisée par le Bureau d'Audit du Qatar du 22 au 29 mai 2015 ;

- Formation sur l'évaluation des politiques publiques, organisée par le Bureau d'Audit de Jordanie du 05 au 10 septembre 2015 ;
- La rencontre internationale sur la planification stratégique des Institutions Supérieures de Contrôle, tenue au Koweït du 26 au 28 octobre 2015 ;
- Formation sur l'audit des données financières à l'aide des outils informatiques, organisée par le Bureau d'Audit Général de l'Arabie Saoudite du 25 au 30 octobre 2015 ;
- La 8^{ème} réunion des normes professionnelles et réglementaires, organisée par le Bureau National d'Audit du Qatar du 23 au 26 novembre 2015 ;
- La 9^{ème} réunion du comité de renforcement des capacités, organisée par le Bureau d'Audit de l'Arabie Saoudite du 27 au 29 décembre 2015. Cette réunion a permis aux représentants des ISC participantes d'évaluer les résultats des rencontres scientifiques et de formation organisées par l'ARABOSAI au titre de l'année 2015, et d'approuver le programme de formation et de recherche prévu pour l'année 2016.

La Cour des comptes a également organisé un cycle de formation sur « la lutte contre la fraude et la corruption dans le domaine de l'environnement » du 14 au 18 Décembre 2015. Ce cycle, s'est déroulé au centre de formation de la Cour et a été animé par les magistrats des juridictions financières marocaines.

3. L'Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques (AFROSAI)

En tant que membre de l'Organisation Africaine des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques, La Cour des comptes a participé à :

- La réunion du conseil d'administration de l'AFROSAI tenue à Maputo au Mozambique entre le 21 et 23 septembre 2015 ;
- La 5^{ème} réunion annuelle du Groupe de Travail sur l'Audit Environnemental à Dakar au Sénégal du 16 au 20 novembre 2015 ;

La Cour des comptes a également contribué, au cours des années 2014 et 2015, en tant que mentor à la conduite et l'encadrement de la mission de l'audit environnemental conjoint sur l'assèchement du Lac Tchad, en collaboration avec les ISC du Nigeria, du Niger, du Cameroun et du Tchad. Les recommandations du Rapport Conjoint d'Audit élaboré à l'issue de cette mission ont été présentées lors d'une cérémonie officielle présidée par Son Excellence Monsieur le Président de la République du Tchad. Cette cérémonie a permis de sensibiliser le grand public, les parties prenantes et les Organisations partenaires aux enjeux de l'assèchement du Lac et à la nécessité pour les recommandations contenues dans le rapport d'être traduites en actions concrètes pour la sauvegarde de ses ressources.

4. Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI)

Du 26 mai au 12 juin 2015, la Cour de comptes a abrité l'atelier « Normes d'Audit de l'INTOSAI », organisé en collaboration avec l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI). Encadré par des experts des ISC du Brésil, de Lituanie et du Maroc, cet atelier a connu la participation de 120 représentants des différents organismes de contrôle des finances publiques des pays arabes amis.

La Cour des comptes a également contribué à l'encadrement et à l'animation de deux autres cycles de formation tenus aux Emirats Arabes Unis, du 10 au 20 mars 2015, et au Koweït, du 15 au 26 Novembre 2015, sur les évaluations iCATs et l'application des normes d'audit de l'INTOSAI.

5. Association des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques ayant en Commun l'Usage du Français (AISCCUF)

La Cour des comptes joue un rôle actif au sein de l'Association des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques ayant en Commun l'Usage du Français (AISCCUF). Dans le cadre de cette association, la Cour offre un appui aux différentes initiatives de formation continue ciblant les ISC des pays africains francophones.

Au titre de l'année 2015, la Cour a pris part aux travaux de l'Assemblée Générale de cette association, tenue à Bruxelles en Belgique le 05 et 06 novembre 2015, durant laquelle le titre de Président d'Honneur a été décerné à Monsieur Driss Jettou, Premier Président de la Cour des comptes du Maroc.

II. Coopération bilatérale avec les ISC partenaires et les Organismes de Développement

1. Coopération avec la Cour des comptes de la République Française

Les Cours des comptes du Royaume du Maroc et de la République Française ont toujours entretenu des relations d'amitié et de coopération professionnelle privilégiées. La coopération étroite liant les deux institutions a été couronnée par la signature en 2008 d'un Accord de jumelage, ayant pour but d'instituer un cadre durable de coopération, facilitant les échanges bilatéraux au niveau des Cours des comptes aussi bien qu'au niveau des juridictions régionales.

Une révision de cet Accord a été signée en mars 2015 pour encourager davantage l'échange d'expériences sur les différents types de contrôles effectués par les juridictions financières ; le partage du savoir-faire, des techniques et des méthodes de contrôle ; et l'amélioration de la qualité du contrôle supérieur des finances publiques.

A l'instar des années précédentes, en 2015 la Cour des comptes de la République Française a associé les magistrats-auditeurs de son homologue marocain à ses missions d'audit externe de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

2. Coopération avec d'autres ISC partenaires

La Cour des comptes marocaine a mené deux missions d'assistance au profit de son homologue du Burkina Faso en mars et en mai 2015.

Ces deux missions reflètent la détermination des deux institutions à développer leur coopération en matière de contrôle juridictionnel et de contrôle de la gestion, et de renforcer leurs aptitudes et capacités professionnelles par la formation et l'assistance technique.

Dans ce même cadre, la Cour des comptes a également accueilli en visites d'échange et de partage plusieurs délégations des ISC africaines amies, dont celles du Sénégal, de Madagascar et du Mali, pour leur exposer son expérience en matière de contrôle des finances publiques et de son approche d'évaluation des politiques publiques.

3. La coopération avec les autres institutions dans le domaine de la formation continue

La Cour des comptes prête une grande importance au développement d'une offre en formation d'excellence au profit de ses magistrats et ses cadres administratifs. A cet effet, elle a développée une coopération renforcée avec plusieurs organismes et instituts de formation de par le monde. En 2015, quatre magistrats ont bénéficié d'un mois de stage pratique au Centre international des systèmes d'information et d'audit (iCISA) relevant de l'Institution Supérieure de Contrôle indienne. Ce stage a porté sur des sujets relatifs à l'audit des entreprises publiques, l'audit de performance et l'audit environnemental. Des magistrats et des cadres administratifs ont aussi bénéficié de plusieurs programmes de formation et de stages organisés par l'Académie

Européenne de Berlin en Allemagne sur la gestion et la bonne gouvernance, et par l'Académie de La Haye au Pays Bas sur la gouvernance locale.

4. Organisation de coopération et de développement économiques - OCDE

En 2015, la Cour des comptes a établi un programme de coopération avec l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), s'étalant sur une période de deux années et visant le renforcement des capacités professionnelles des ressources humaines des juridictions financières et la qualité de leurs travaux. Le programme de cette coopération porte aussi bien sur les volets transversaux des métiers de l'audit (gestion des compétences et ressources humaines et diffusion des meilleures pratiques en matière de contrôle et d'audit interne), que sur l'évaluation des politiques publiques, la vérification des comptes et la bonne gestion des finances publiques.

La coopération de la Cour avec l'OCDE lui offre également une meilleure ouverture sur les réformes et innovations conduites par les pays couverts par l'Organisation, en matière d'intégrité et de gouvernance des finances publiques. A ce titre, la Cour a participé à la réunion du comité de pilotage de l'initiative MENA-OCDE, qui s'est déroulée au siège de l'Organisation à Paris le 05 février 2015. Elle a aussi pris part, à Paris le 25 mars 2015, aux travaux du Congrès International organisé par cette même Organisation sur le rôle de l'indépendance des Institutions Supérieures de Contrôles et du Parlement dans la lutte contre la corruption, en plus de la réunion du groupe de travail des hauts responsables de l'intégrité publique qui s'est déroulée au siège de l'OCDE le 30 septembre et le 1er octobre 2015.

5. Agence Américaine pour le Développement International - USAID

Un accord de coopération conclu avec l'USAID ayant pour principal objectif d'assister la Cour des comptes dans le renforcement de ses capacités professionnelles et la modernisation de ses méthodes de travail pour l'aider à améliorer les délais, l'efficacité et la qualité de ses audits. Grâce à cet accord, la Cour a pu lancer une étude portant sur la mise en place d'un Schéma Directeur Informatique. En outre, la Cour a bénéficié de l'acquisition et l'installation de nouveaux logiciels d'audit et d'analyse de données ; de même des formations sur l'utilisation de ces logiciels ont été dispensées au profit des magistrats de la Cour.

6. Organisation Internationale de la Francophonie – OIF

La Cour des comptes du Royaume assure la mission des fonctions d'audit externe de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et du Fonds Multilatéral Unique (FMU), et ce, pour un mandat de quatre années à compter de 2015.

En fait, le 28 janvier 2015 à Paris, sous la présidence du Premier Président de la Cour des comptes du Royaume du Maroc et son homologue français ; une cérémonie de passation a été organisée avec l'équipe des magistrats de la Cour des comptes de France (auditeur externe précédent).

A noter que la désignation de la Cour des comptes du Royaume du Maroc en tant qu'Auditeur externe de ces deux organisations a été décidée lors de la conférence ministérielle de l'OIF à sa 30ème session, tenue à Dakar les 26 et 27 novembre 2014, en raison de la renommée de l'institution et de son expérience acquise à travers la participation régulière de ses magistrats, dans des missions d'audit au sein de plusieurs organisations internationales des Nations-Unies.

A ce niveau, la Cour des comptes a participé au cours de cette année dans la majorité des réunions du conseil permanent de l'OIFG ainsi que dans les travaux de la réunion de son conseil d'administration. La Cour a participé également dans la deuxième réunion du comité d'audit qui s'est tenu à Paris le 10 juin 2015. Cette réunion était une occasion pour présenter les principales conclusions de la mission d'audit conduite par la Cour au sujet des situations et comptes financiers au titre du mois de mai 2015 ainsi d'établir un plan d'action pour l'audit interne de l'organisation et proposer les prochaines missions d'audit de performance.

La Cour a également participé aux activités du symposium ministériel de la francophonie qui s'est organisé en Arménie du 07 au 12 octobre 2015. Dans le cadre de l'audit externe, la Cour a effectué plusieurs missions d'audit et de certification des comptes de l'OIF.